

Aux fondements de la Kanaky ! Objectif 2018 ?

Quitter Paris, parcourir près de 17 000 kilomètres en avion en une trentaine d'heures pour se retrouver... en France, à Nouméa plus précisément. La France "de l'autre bout du monde", dans un univers éloigné de la métropole, cela interroge sur son histoire, ses réalités et son devenir. A ce jour, l'ONU considère toujours la Nouvelle-Calédonie, comme un territoire non-décolonisé !

D'hier à aujourd'hui

La France colonise la Nouvelle-Calédonie dès le milieu du XIX^e siècle, avec violence : confiscation des terres, interdiction de pratiques coutumières, installation d'un bagne pour les prisonniers métropolitains, mise en place du statut de l'indigénat ; cantonnés dans des "réserves", les maladies, l'alcoolisme, les répressions féroces déciment la population kanak, estimée à 60 000 en 1853 et à 27 000 en 1920. En 1931, cent onze Kanaks sont exhibés comme "cannibales authentiques" à l'Exposition coloniale de Paris !

Dans le "rapport sur la situation de discrimination du peuple autochtone kanak de Nouvelle-Calédonie", présenté à l'ONU (2010)¹, ne lit-on pas : "Le peuple kanak souffre au quotidien d'une situation de discriminations à son encontre, conséquence et continuité de l'histoire coloniale du pays, et qui se reflètent dans les indicateurs économiques et sociaux. Les politiques et actions mises en place par le gouvernement français, mais aussi par les institutions de Nouvelle-Calédonie, de même que les multinationales présentes sur le territoire, portent atteinte, de manière irréversible, à la culture, au mode de vie, à la santé physique, morale, et sociale, des Kanak."

Une histoire récente houleuse et... institutionnelle

Les dernières décennies sont marquées à la fois par des affrontements et des avancées institutionnelles. Chacun a encore en mémoire, l'année 1988 marquée par les affrontements et les morts d'Ouvéa, les accords "Matignon – Oudinot" signés par le FLNKS, le RPCR et l'Etat français² qui prévoient notamment un référendum d'autodétermination en 1998. L'année suivante, Jean-Marie Tjibaou est assassiné par un indépendantiste radical. Dans l'accord de Nouméa signé le 5 mai 1998, la notion de "destin commun" occupe une place importante, comme le souligne le paragraphe : "Le passé a été le temps de la colonisation. Le présent est le temps du partage par le rééquilibrage. L'avenir doit être le temps de l'identité dans un destin commun." Le référendum est repoussé à une période "entre 2014 et 2018".



Un panneau à Hienghene

Les institutions calédoniennes évoluent et se situent à deux niveaux. Division du pays en trois provinces qui élisent un gouvernement (aujourd'hui dirigé par les non indépendantistes) d'un côté ; création d'instances consultatives kanak tels le Congrès et le Sénat coutumier, par ailleurs.

Une société aux inégalités structurelles

En se référant à des données "moyennes", la plupart d'entre elles, relatives à la population, n'exprime pas d'écarts, véritablement choquant au regard de la métropole, mais à y regarder de plus près, elles portent en elles la marque de profondes inégalités. De fait "deux mondes" cohabitent, aux données asymétriques, dont "la moyenne" n'a aucun sens et porte en elle des germes conflictuels et même ségrégationnistes.

Si l'indice de développement humain, classe la France au 22^e rang mondial, celui de la Nouvelle-Calédonie se situe autour du 50^e (à un niveau analogue de la Russie), d'après P. Gomès, député calédonien. Selon l'Isee (antenne de l'Insee), si 93 % des jeunes de 25 à 29 ans se déclarant "Européens" (Caldoches) ont un diplôme qualifiant (CAP-BEP, Baccalauréat ou diplôme supérieur), seuls 67 % des Kanak sont dans cette situation. Seulement 3 % des Kanaks sont diplômés de l'enseignement supérieur, contre 23 % pour les non-Kanak (Survival).

Selon le rapport évoqué ci-dessus, le nombre de cadres kanak est passé de 143 à 344 en sept ans, et sur la même période celui des cadres européens de 2 078 à 4 548 personnes. 85% des chefs d'entreprises, 75% des cadres supérieurs sont des Métropolitains, par contre 75% des ouvriers sont des Kanak. Le rapport dénombre 3 médecins kanak (dont 2 en métropole) sur 519 praticiens (2008), 6 sages femmes kanak (pour plus de 300), aucun chirurgien (sur 120), aucun pharmacien (sur 150).

Voyager autrement

Kanaky

... / ...

Le premier avocat kanak est entré en fonction en août dernier... L'ensemble de ces données atteste d'une situation "entre deux mondes", dans ses dimensions sociale, structurelle et politique.

Il est bien difficile de comparer les disparités économiques où les prix flambent. En janvier 2016, selon une étude de l'UFC Que choisir, les prix en Nouvelle-Calédonie dépassent de 136 % ceux de la métropole ! Cet écart, en régulière augmentation (81 % en 2010), interroge sur la logique économique qui aboutit à plus que doubler les prix une fois pris en compte les frais (de 5 à 15 % pour le fret et 19 % de taxes locales, en moyenne). Le mystère demeure et sans doute exportateurs et enseignants y voient-ils des marges que personnes n'est en capacité de contester. 4% de la population vit dans des squats (Isee), souvent sans eau, électricité, sanitaires, majoritairement des "autochtones" concentrés aux deux tiers dans le Grand Nouméa ; population qui se trouve confrontée à sa survie dans ce contexte inflationniste. Cependant, dans les tributs, nombre de Kanak vivent en quasi autarcie où la comparaison économique n'a aucun sens.

"Métal du diable" ou "or vert" ?

Le nickel, parfois surnommé "le métal du diable" a depuis 130 ans rythmé la vie du pays. Il représente 90% des recettes à l'exportation. Le pays en est le 6^e producteur mondial. Pour répondre aux besoins de son exploitation plusieurs vagues de colons vinrent s'installer, au point qu'aujourd'hui, les Kanak ne sont plus majoritaires dans la population. Totalemment dépendant de cette extraction, la baisse du cours mondial a de graves répercussions sur l'économie du pays.

Une avancée vers l'indépendance kanak

Le peuple Kanak jalonne, année après année, son long parcours vers l'indépendance. Le dernier épisode majeur en date est l'adoption le 12 avril 2014 par les chefferies des 8 Pays Coutumiers, puis par le Sénat Coutumier, de la "Charte du Peuple Kanak". Ce document est le "Socle Commun des Valeurs et Principes Fondamentaux de la Civilisation Kanak". Il affirme avec force, les 18 "valeurs fondamentales de la civilisation Kanak", dont la première d'entre elle "La Vie est sacrée. Le Sang, source de la vie coule dans les veines d'un individu, provient de l'Oncle maternel à qui il confère la responsabilité de le suivre et de veiller sur son parcours de la naissance à la mort." Il s'articule autour de cinq thèmes interdépendants :

- La fidélité à la mémoire : autour du "sang" qui alimente le discours généalogique", cette fidélité ka-

nak s'établit autour du "lien à la terre", symbolisé par "l'igname et le tarot"



Peinture murale

- Le respect de la hiérarchie sociale où l'intérêt du groupe prévaut sur celui de l'individu qui se fonde sur "l'appartenance", "le nom kanak", "le discours coutumier".
- La recherche de la paix se fondant sur les paroles, les cérémonies, "la réciprocité", "les échanges coutumiers"...
- L'obligation de solidarité, avec les notions "d'accueil, d'hospitalité et de partage", "le travail" au sens de l'effort de recherche de vérité au sein du groupe.
- La promotion des vertus morales et individuelles, avec au centre "l'humilité". Elle promeut aussi le courage de "la vérité avec l'expression de la sincérité".

Cette charte "invente" l'idée de politiques coutumières qui introduit une action publique conduite par les chefferies, en complément et en coopération des collectivités du pays. Il ne s'agit pas d'un texte "légal", mais "une norme autochtone d'autodétermination interne que les coutumiers affirment leur légitimité et les fondements de la coutume (Raphaël Mapou)

Une réglementation spécifique

La législation française ne s'applique pas de plein droit en Nouvelle-Calédonie, ainsi, par exemple, les salariés sont aux 39 h, le Revenu de Solidarité Active (RSA) n'est pas institué. Selon l'accord de Nouméa : certaines délibérations du Congrès relatives à des compétences transférées, sont des "lois du pays". Elles concernent : les signes identitaires, le recouvrement des impôts, le droit du travail, le statut civil coutumier, les hydrocarbures, l'accès à l'emploi, etc. Les Kanak décident s'ils s'inscrivent dans le statut du droit civil français ou du **droit civil coutumier** (qui s'articule autour de trois pôles : la terre - la terre n'est pas aux Hommes, ce sont les Hommes qui sont à la terre -, les personnes sont des entités collectives - clan, tribu - et des individus - le mariage est l'alliance de deux clans à travers deux personnes-).

Les terres coutumières couvrent 26 % du territoire (487 400 ha), inégalement réparties : 97 % de la province des Iles, 25 % de la province Nord et 9 % de celle du Sud. Elles sont collectives et appartiennent aux clans... Mais comme le clan inclus les vivants, les morts et les générations futures, la notion de propriété n'est pas celle du droit français.

Voyager autrement

Kanaky

... / ...

Au royaume de la coutume... et de l'igname

C'est à travers trois valeurs : le ciel (l'esprit), la terre (matrice) et sa présence que l'homme kanak va trouver l'équilibre et qu'une société va s'intégrer à un environnement donné encadré par un système juridique (la coutume) traduisant cette relation indissociable entre l'homme, l'esprit et la terre. *"Le mythe qui y est lié scelle des alliances, à commencer par le lien entre les ondes de l'invisible et le monde visible."* (Léopold Hnacipan). Par ailleurs, toute la vie du clan kanak est réglée par la culture de l'igname. Le temps social s'écoule parallèlement au cycle du tubercule qui détermine la date des grands événements : le sacre du chef, la naissance, le mariage, le deuil, les alliances...

Direction... le référendum !

La section locale de la Ligue des Droits de l'Homme précise : "en Nouvelle-Calédonie, les inégalités de traitement, pourtant craintes, font trop souvent l'objet de rationalisations et de tentatives de légitimation de toutes sortes, par ceux qui les pratiquent et par beaucoup de ceux qui n'ont pas à les endurer. Il en va autrement pour ceux qui les subissent : ces discriminations ont des effets sur leur vie matérielle, professionnelle et sociale, sur leur perception de la réalité et d'eux-mêmes, sur leur confiance en eux et envers autrui, et sur la qualité de l'avenir qu'ils escomptent. Contrairement à ce que prétendent ceux à qui profitent les clivages et l'"entre-soi", taire ces réalités n'est pas propice au maintien de la paix sociale, bien au contraire. Cela revient à laisser enfler un sentiment d'injustice face à cette violence insidieuse, qui atteint l'individu dans sa dignité et fragilise sa place au sein de la société".

Lors du XVII^e Congrès du pays kanak qui s'est tenu en août dernier et regroupe toutes les instances coutumières, le président du Sénat coutumier fait un bilan critique de la politique de l'Etat français, en s'adressant au "Haut-commissaire de la République en Kanaky-Nouvelle-Calédonie" : "...Depuis 26 ans, les autorités coutumières discutent, se concertent pour esquisser des orientations permettant d'améliorer la situation de nos chefferies et faire évoluer certaines pratiques coutumières... L'accord de Nouméa installait le "pluralisme juridique" et la reconnaissance de la "coutume" comme source de droit tout comme le droit républicain. Comme nous l'avons souvent dit, cette innovation majeure n'a pas trouvé de soutien politique ici en Nouvelle-Calédonie depuis 1998." Il constate par ailleurs que "Le peuple autochtone de ce pays est malade et sinistré... en pointant du doigt des orientations



Banderole du Rassemblement indépendantiste et nationaliste à Nouméa

structurelles que prend la société... Les indicateurs sociétaux de ce sinistre : le déplacement important des populations ; plus de 20 % d'une classe d'âge quitte l'école sans rien ; la pauvreté et l'illettrisme ; le chômage important des jeunes ; l'absence de cadres nouveaux dans la fonction publique et le rééquilibrage ; le recul notoire en pourcentage des Kanak et des Néo-Calédoniens dans les emplois publics ; les actions de rébellions de la jeunesse marginalisée...". Loin d'être fataliste, le Sénat coutumier propose "un Plan Marshall", plan d'urgence se situant "en transversale par rapport aux institutions républicaines et à leurs compétences. Son contenu couvre trois domaines :

- Les Territoires coutumiers,
- Jeunesse, enseignement et formation,
- Le lien à la terre, l'aménagement et le développement des terres coutumières".

Le référendum, tous les responsables économiques, politiques, coutumiers l'ont en tête. Nombre de décisions gouvernementales sont prises en les situant sur leur impact direct à cette échéance. "Les indépendantistes sont aussi divisés", m'exprime Eric, un jeune d'une trentaine d'année de Hienghène, *"je suis indépendantiste, mais il y a les tout business, les tout culturel, les autres... Notre émancipation nous l'aurons un jour. En 2018 ? Pas sûr ! Mais la logique est en marche et nous aurons droit de décider par nous-mêmes ce qui est bon pour nous !"*.

Philippe Savoye

1/ Nations Unies - Comité pour l'Élimination de la Discrimination Raciale, 77^{ème} session – 2010 ; texte porté par : Association Corail Vivant, Association Réveil Quotidien, Congrès Populaire Coutumier, Dynamique FLNKS Sud, UGPE, UNPK.

2/ FLNKS : Front de libération kanak et socialiste dont le leader est Jean-Marie Tjibaou – RPCR : Rassemblement pour la Calédonie dans la République, avec à sa tête Jacques Lafleur.

A noter : article intégral et photos à consulter sur notre site.

Nouvelle-Calédonie - Kanaky

Géographie : Archipel de 18 576 km² située dans le Pacifique Sud, composé de "la Grande Terre", d'îles, principalement les îles Loyauté (Ouvéa, Lifou, Tiga et Maré).

Nom officiel : Collectivité d'Outre-Mer à statut particulier (collectivité "sui generis")

Capitale : Nouméa

Découpage géographique : 3 provinces - Province Sud, Province Nord et Province des îles Loyauté -

Institutions :

- Le Congrès, pouvoir législatif, qui élit et contrôle le gouvernement.
- Le gouvernement de 5 à 11 membres, pouvoir exécutif.
- Le sénat coutumier garant et défenseur de l'identité kanak.
- Le Conseil économique, social et environnemental.
- Les conseils coutumiers institués sur les huit aires coutumières.
- Le Haut-commissariat de la République, représentant de l'Etat, est garant de l'accord de Nouméa.

Population : 268 767 en 2014 (projection à 2030 : 315 000) - densité : 13,2 hab./ km²

Communautés (données déclaratives) : 39 % Kanaks, 27 % Européens, 8 % Wallisiens et Futuniens. Autres (Tahitiens, Indonésiens, Ni-Vanuatu, Vietnamiens, etc.) moins de 6 %. Près d'un habitant sur dix se déclare métis ou membre de plusieurs communautés. Un sur dix ne se retrouve pas parmi les modalités proposées.

Pyramide des âges : moins de 20 ans : 32 % - 20 à 59 ans : 55,5 % - 60 ans et + : 12,5 %

Langues : 27 langues, un créole (tayo), 11 dialectes et... le français. Seul le Drehu (Lifou) dépasse 10 000 locuteurs.

Religion : Catholique 53 %, protestant 25 %, Monnaie : franc pacifique

Monnaie : franc pacifique

Chef du gouvernement : Philippe Germain

Espérance de vie : 80,4 ans pour les femmes et 74 ans pour les hommes.

Indice de fécondité (2012) : 2,3

Population urbaine : 61 %

Taux d'activité de la population adulte : 71,5 %, chômage : 14,7 %

PIB par habitant (2015) : 29 108 €(France 32 707) – Industrie du nickel : 7,2 % du PIB

Importations, principaux fournisseurs :

France (23 %), Australie, Chine -

Importations de produits alimentaires 15 %

Exportations, principaux clients : Chine, Japon, Corée - Exportations nickel et dérivés : 90 %



Chronologie

Les plus anciennes traces de peuplement retrouvées, venant du Sud-est asiatique, remontent à 1200 ans av. J.-C.

1774 : découverte européenne de l'île par James Cook qu'il baptise "New Caledonia". **1853 :** Le pays devient une colonie française.

Fin du XIX^{ème} : colonisation marquée par la confiscation des terres, le statut de l'indigénat, l'implantation d'un bagne accueillant des déportés de la métropole (prisonniers de droit commun et politiques), des révoltes kanak (dont celle du chef Ataï en 1878) réprimées très violemment.

1942 à 1945 : occupation par l'armée américaine. **1946 :** La Nouvelle-Calédonie devient un Territoire d'Outre-Mer (TOM). **1963 :** Arrivée en nombre de colons, pour répondre aux besoins de main-d'œuvre dans l'exploitation du nickel.

1970/80 : montée des mouvements et partis indépendantistes. **1975 :** Festival Mélanésia 2000 à Nouméa : premier festival des arts mélanésiens. **1983 :** Table ronde de Nainville qui reconnaît aux Kanak un "droit inné et actif à l'indépendance". **1984 :** Constitution du Front de libération kanak et socialiste (FLNKS), avec l'indépendance comme objectif. **1985 :** Plan Pisani d'indépendance-association. Assassinat de deux leaders indépendantistes, par les gendarmes français. **avril 1988 :** Attaque de la gendarmerie de Fayaoué sur l'île d'Ouvéa par des militants kanaks : 4 gendarmes sont tués. Après prise d'otages, 19 Kanaks et 2 militaires sont tués. **juin 1988 :** Accords de Matignon signés par le FLNKS, le RPCR et l'Etat français, suivis d'un référendum en métropole instituant une autonomie relative du Territoire. Un référendum d'autodétermination est prévu en 1998. **1989 :** Ouvéa, assassinat de Jean-Marie Tjibaou et de Yeiwéné Yeiwéné par un indépendantiste kanak radical.

1998 : Signature de l'accord de Nouméa par le FLNKS, le RPCR et l'Etat français qui élargit l'autonomie, transfère certaines compétences et repousse le référendum d'autodétermination entre 2014 et 2018. Accord approuvé par le Congrès à Versailles et les Calédoniens lors d'un référendum (72 %). **2014 :** Adoption de la "Charte du Peuple Kanak" des Valeurs et Principes de la Civilisation Kanak. **2018 :** Référendum d'autodétermination...